



Synthèse de l'étude Vesle réalisée par le bureau d'études Poyry

L'action du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Bassin de la Vesle (SIABAVE) consiste à concilier l'amélioration des cours d'eau, de l'aspect paysager de la Vesle et la protection des personnes riveraines au cours d'eau ainsi que leurs biens.

En qualité de maître d'ouvrage, le SIABAVE intervient sur le territoire dont il a les compétences et est habilité à réaliser les travaux d'entretien de la rivière Vesle. Ces missions sont les suivantes :

- favoriser le libre écoulement des eaux de la Vesle ;
- Faire procéder aux travaux d'entretien courant de la rivière ;
- Lutter contre la prolifération des ragondins et des rats musqués ;
- Lutter contre la prolifération des moustiques,
- Elaborer, mettre en place et assurer le suivi d'un contrat territorial : animer le schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) « Aisne, Vesle, Suipe » ;
- Exécuter toute étude d'intérêt collectif se rapportant aux eaux superficielles et/ou souterraines ainsi qu'à la valorisation des milieux humides et aquatiques.

Dans le cadre des orientations futures et notamment dans celui de la Directive Cadre Européenne et du futur programme de l'agence de l'eau, le SIABAVE souhaite mettre en œuvre des actions et des travaux pouvant améliorer l'écosystème.

Ces mesures concernent l'ensemble du parcours de la Vesle et consistent en la préservation et la valorisation du milieu ainsi que la protection des érosions de berges.

OBJECTIFS DE L'ETUDE

- réaliser un diagnostic de l'état et du fonctionnement actuels de la Vesle et des milieux associés
- puis définir un programme d'actions visant à la restauration, la valorisation et la préservation de la Vesle

DEUX PHASES d'ETUDE

- Phase 1 : Diagnostic, définition des objectifs et des enjeux, proposition de programme d'actions
- Phase 2 : Réalisation des dossiers réglementaires (Loi Eau, DIG) et suivi de la procédure administrative

La procédure de suivi de la phase 2 est en cours.

PERIMETRE d'ETUDE

L'étude s'est intéressée :

- à la totalité du lit mineur de la Vesle depuis sa source jusqu'à sa confluence avec l'Aisne, soit 155 km de cours d'eau
- à quatre affluents de la Vesle : l'Ardre, le Cheneu, le Puisieux et le Rouillat
- aux milieux associés
 - Lit majeur de la Vesle d'une largeur minimale de 10 m
 - Zone de confluence des affluents : l'Ardre, le Cheneu, le Puisieux et le Rouillat



Synthèse de l'étude Vesle réalisée par le bureau d'études Poyry

DEROULEMENT DE L'ETUDE

Après collectes des données auprès des divers organismes, une enquête en communes et auprès des associations a été réalisée par le biais de questionnaires, d'appels téléphoniques et de rencontres. Cette phase a permis d'appréhender les problèmes rencontrés par les riverains et les usagers et d'évaluer leurs attentes sur le fonctionnement des milieux aquatiques.

La reconnaissance de terrain a ensuite été effectuée. Sur les parties amont des cours d'eau, elle a été faite à pied alors que la partie aval a été reconnue depuis une embarcation.

Cette reconnaissance portait sur l'identification de :

- Caractéristiques physiques: section, taille des sédiments, état des berges....
- Etat de la végétation, encombrement du lit: densité, largeur, espèces indésirables
- Ouvrages, aménagements: barrage, seuil, protections de berges, pont. Caractéristiques, état, rôle et impact, franchissabilité par les poissons ?
- Lit majeur : relation rivière / lit majeur. Présence de bras morts, plans d'eau, zones humides...
- Autres : Points de rejets, abreuvoirs, pompes..

Les informations recueillies ont été reportées sur carte à l'échelle du 1/10000 en zone rurale et au 1/2000 sur la Communauté d'agglomération de Reims.

DIAGNOSTIC

Avec les données préalablement acquises, est alors dressé un diagnostic de l'état des lieux. Il s'attache à décrire :

- Le fonctionnement physique de la Vesle : zone de débordement des crues, assèchement en basses eaux, localisation des zones d'instabilité, d'érosion
- Le fonctionnement biologique et qualitatif : qualité de l'eau et sources de pollution, peuplements piscicoles, milieux naturels à intérêt patrimonial (zone humide, végétation des berges,..), occupation du sol du lit majeur
- Usages et vocations : usages récréatifs et touristiques, paysage, usages économiques, AEP,...

ENJEUX ET OBJECTIFS

Avant de définir les actions à mettre en œuvre, il est nécessaire d'identifier les enjeux et objectifs associés aux différents tronçons constituant le cours d'eau.

Ainsi, les enjeux sur la Vesle sont de trois ordres :

- 1- risque inondation et érosion pouvant menacer des enjeux humains
- 2- gestion des débits d'étiage
- 3- patrimoine naturel
- 4- usages actuels et potentiels

Le tableau suivant reprend les objectifs potentiels au regard des enjeux retenus :



Synthèse de l'étude Vesle réalisée par le bureau d'études Poyry

ENJEUX	OBJECTIFS	
1 Enjeu « Inondation et érosion » « I »	I1	Freiner les écoulements de crue, en amont des zones habitées
	I2	Favoriser les écoulements de crue dans la traversée des zones habitées et au droit d'ouvrages et des infrastructures de transport
	I3	Limiter les phénomènes d'érosion latérale dans les secteurs à forts enjeux humains
	I4	Maîtriser la mise en place de protections de berge dans les secteurs habités
	I5	Limiter les phénomènes de ruissellement à l'échelle du bassin versant
2 Enjeu « Gestion des débits d'étiage » « E »	E1	Organiser une gestion globale des prélèvements en étiage
3 Enjeu « Patrimoine naturel » « P »	P1	Améliorer la qualité de l'eau
	P2	Restaurer ou valoriser l'habitat aquatique
	P3	Restaurer ou améliorer la libre circulation piscicole
	P4	Retour à une occupation du lit majeur plus respectueuse du fonctionnement du corridor fluvial ou meilleure maîtrise de l'occupation du sol du lit majeur
	P5	Améliorer la diversité et la qualité des boisements riverains
	P6	Préserver ou restaurer les milieux naturels intéressants (zones humides)
	P7	Améliorer l'état de connaissance
4 Enjeu « Usages » « U »	U1	Améliorer ou maintenir l'accès à la rivière et valorisation paysagère
	U2	Améliorer la pratique des sports nautiques

Pour chaque tronçon de cours d'eau considéré, si les objectifs sont satisfaits, il n'est proposé que des actions de préservation et d'entretien.

PROGRAMME D'ACTIONS

Le programme d'actions proposé a pour objectif la restauration, la valorisation et la préservation de la Vesle et des milieux associés. Quant au programme d'entretien il a pour objet de pérenniser les actions engagées.

Les actions envisagées sont les suivantes :

- Problématique des étiages de la Vesle
- Restauration de la végétation des berges et gestion de l'encombrement du lit (embâcles)



Synthèse de l'étude Vesle réalisée par le bureau d'études Poyry

- Protection contre les érosions
- Restauration morphologique et écologique de la Vesle
- Ouvrages hydrauliques – interventions et gestion
- Protection et restauration des zones humides de la vallée de la Vesle
- Maîtrise de l'occupation du sol du lit majeur de la Vesle
- Amélioration de la qualité de l'eau de la Vesle
- Amélioration de l'état de connaissance de la vallée de la Vesle
- Actions diverses

Les ordres de priorité ont été déterminés de la façon suivante :

Priorité 1	Dysfonctionnement très important de l'écosystème « Vesle »	Actions très urgentes à engager
Priorité 2	Dysfonctionnement important de l'écosystème « Vesle »	Actions urgentes à engager
Priorité 3	Problèmes observés d'importante variable	Actions à engager à terme sans niveau d'urgence particulier
Priorité 4	Problèmes observés d'importante variable	Actions à engager à plus long terme selon évolution de la rivière ou lorsque certains objectifs prioritaires seront atteints

PROGRAMME D'ENTRETIEN

Le programme d'entretien comporte :

- Entretien de la végétation de berge et gestion de l'encombrement du lit
- Suivi des plantations
- Suivi des protections de berges en techniques végétales
- Limitation de la végétalisation du lit
- Entretien et suivis des ouvrages hydrauliques
- Entretien du lit: lutte contre l'envasement notamment

NIVEAUX D'ENTRETIEN		ENTRETIEN DE LA RIPISYLVE		GESTION DES EMBACLES
R0E1	R0	surveillance tous les 5 ans: Absence d'entretien ou intervention très localisée	E1	Enlèvement sélectif
R1E1	R1	Entretien fréquent (tous les 3 à 4 ans)	E1	Enlèvement sélectif
R2E2	R2	Entretien très fréquent (tous les 1 à 2 ans)	E2	Enlèvement systématique